

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE



Réglementation de la circulation Hameaux de Kerguillo

Le Maire de la commune de BOHARS,

VU les articles L 2212-1 et L 2213-2 à 2213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'arrêté n° 2020-228 en date du 11 juin, reçu en sous-préfecture le 12 juin 2020 portant délégation de fonctions à M. Jean-Yves TREBAOL,

CONSIDERANT que l'aménagement d'une écluse Hameaux de Kerguillo nécessite d'y régler la circulation,

SUR PROPOSITION du Directeur Général des Services de Brest métropole et du Directeur Général des Services de la commune de BOHARS,

ARRÊTE

Article 1^{er} Priorité

Les véhicules circulant Hameaux de Kerguillo dans le sens allée des Mésanges vers le rond-point de Kerguillo, au niveau de la propriété numérotée 2 Hameaux de Kerguillo doivent laisser la priorité de passage à ceux circulant en sens inverse.

Article 2 Signalisation

La signalisation adéquate sera mise en place par les Services Techniques de Brest métropole.

Article 3 Dérogation

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou du service incendie.

Article 4 Application

Le Directeur Général des Services de Brest métropole, le Directeur Général des Services de la commune de BOHARS, le Commandant de la Gendarmerie Nationale et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Bohars, le 22 octobre 2020

Pour le Maire, Jean-Yves TREBAOL,

Affiché en Mairie le : - 3 NOV. 2020